



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 21 JANVIER 2019

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de M. Lannuzel, absent excusé qui a donné pouvoir à Mme Mouchot, M. Cloitre, absent excusé qui a donné pouvoir à Mme Chentil ; Mme Éliès, absente excusée

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Six dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- K 34, 135 rue de Mez Guen, terrain bâti, 468 m²
- YR 439, 721, 722, Rue des frégates, terrain non bâti, 1 156 m²
- YP 853, 855, 130 rue avel vor, terrain bâti, 2 662 m²
- C 1327, 7 route de Saint Renan, terrain bâti, 268 m²
- K 1919, 45 rue du Port, terrain bâti, 546 m²
- ZY 124, Lokournan Vian, terrain non bâti, 43 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE POUR LE DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES (CAP ADOS)

Le Conseil Municipal prend connaissance des termes du projet d'avenant à la convention pluriannuelle de partenariat pour le développement d'actions en faveur des jeunes sur le territoire des communes de Lampaul Plouarzel, Plouarzel et Ploumogueur. L'avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention d'une année. Cette prolongation permettra de s'aligner sur le calendrier de la CAF pour la signature du contrat enfance jeunesse 2019-2022 qui se fera au dernier trimestre 2019.

La subvention sera répartie comme suit :

Communes	Subvention annuelle versée à Familles Rurales Fédération Départementale	Subvention annuelle versée à Cap ados	TOTAL
Lampaul Plouarzel	12 192€	10 409€	22 601€
Plouarzel	19 268€	16 449€	35 717€
Ploumogueur	11 734€	10 017€	21 751€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'approuver les conditions de cet avenant et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce document.

AVENANT 2018 N°1 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Municipal prend connaissance des termes du projet d'avenant au contrat enfance jeunesse passé entre la Caisse d'allocations familiales et les communes de Lampaul Plouarzel, Plouarzel et Ploumogueur. L'avenant a pour objet l'intégration d'actions nouvelles en faveur de l'enfance et notamment la création d'une ludothèque à Lampaul Plouarzel. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'approuver les conditions de cet avenant et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce document.

RÉNOVATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS - AVENANT LOT 6 REVÊTEMENTS DE SOLS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de passer un avenant au marché concernant les travaux de rénovation de la salle multifonctions du bourg pour le Lot 6 revêtements de sol attribué à l'entreprise Gordet. Cet avenant n°2 concerne des fournitures et poses diverses pour un montant de -304,15 € HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications proposées et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Considérant que jusqu'à l'adoption ou jusqu'au 1^{er} avril en l'absence d'adoption avant cette date du budget primitif 2019, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et considérant les besoins identifiés,

Il est proposé au Conseil municipal :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-après, avant le vote du budget primitif de l'année 2019 :

ARTICLE	LIBELLÉ	BUDGET 2018	CRÉDITS 2019
<u>CHAP. 20</u>	Immobilisations incorporelles	42 100€	10 000 €
2031	Études		10 000€
<u>CHAP. 21</u>	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	498 900€	60 000 €
2158	Outillage et matériel technique		10 000 €
2183	Matériel bureau et informatique		10 000 €
2184	Mobilier		10 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles		30 000 €
<u>CHAP.23</u>	<u>IMMOBILISATIONS EN COURS</u>	1 802 896 €	140 000 €
231313	Bâtiments		70 000 €
231507	Voirie / Réseaux		70 000 €
	TOTAUX	2 343 896€	210 000€

Il est précisé que les crédits votés seront repris au BUDGET PRIMITIF 2019.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article final : Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ACQUISITION DU TERRAIN APPARTENANT À M. LE FÉ

L'acquisition envisagée d'un terrain de 1600 m² situé à l'arrière de la mairie, permettra l'aménagement d'un parc arboré au cœur du bourg. Le conseil municipal, après avoir étudié le projet et après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention, décide :

- de donner un avis favorable à l'acquisition d'une partie des parcelles pour une surface de 1600 m² et un montant de 144 000€ ;
- de donner pouvoir à monsieur le Maire pour agir en ce sens et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

ACQUISITION DES LOCAUX DU PÔLE SANTÉ AUPRÈS DE BMH

L'acquisition auprès de BMH des locaux situés au rez de chaussée du pôle santé n°2 permet l'aménagement de locaux professionnels destinés à conforter le pôle santé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- de donner un avis favorable à l'acquisition des lots de copropriété numéros 1 à 4 du projet d'état descriptif de division-règlement de copropriété moyennant le prix de 163 138,47€ HT ;
- de donner pouvoir à monsieur le Maire pour agir en ce sens et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

CESSION DES LOCAUX DU PÔLE SANTÉ

Vu l'acquisition des locaux professionnels auprès de BMH,

Vu les travaux d'aménagement réalisés par la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de revendre deux de ces locaux aux professionnels occupant ces locaux. Le prix de vente est fixé à 55 000€ pour la cellule 2. Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs. Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer, les actes de cession et tous autres documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

REVENTE TERRAIN À LA SCI JARDIN DE KERAVEL

La SCI jardin de Keravel souhaite acquérir auprès de la commune une partie de la parcelle sur laquelle sera implanté le hangar de stockage des services techniques, à Menez Crenn. La commune n'ayant pas l'utilité de terrain, il est proposé au conseil municipal de céder la parcelle YE 224 pour une surface de 200m² à la SCI Jardin de Keravel au prix d'achat initial soit 10€ du m². Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE : MODIFICATION DES STATUTS

Lors de sa séance du 19 décembre 2018, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement à une modification des statuts de la communauté. La modification statutaire répond à la modification suivante apportée par la Loi 2018-702 du 3 août 2018 : la compétence « eaux pluviales urbaines » n'est plus une compétence obligatoire. Aussi, il est proposé de supprimer la compétence « eaux pluviales » des statuts.

RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

- Territoire desservi : les 20 communes de la CCPI, parc de 8 335 assainissements à contrôler sur le territoire
- Missions principales : contrôle des assainissements neufs (projet et réalisation), contrôle des assainissements existants (diagnostic) ; vérification du fonctionnement et de l'entretien (contrôle périodique)
- Nombre de contrôles en 2017 : 951.
- Mission d'accompagnement financier pour la réhabilitation des assainissements non collectif en partenariat avec l'agence de l'eau Loire Bretagne

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Territoire desservi : 9 communes dont Plouarzel. Le service dessert environ 13 850 habitants pour la compétence collecte auxquels il faut ajouter 5 000 habitants pour la compétence traitement (Plouarzel et Lampaul Plouarzel).

Compétences liées au service	Communes concernées	Mode de gestion du service
Collecte des eaux usées Transfert des eaux usées Contrôle des branchements particuliers	Lanildut, Porspoder et Landunvez (ex SIALLP)	Régie avec prestation de service
Transport élimination des boues Traitement des eaux usées	Le Conquet, Plougonvelin, Trébabu et Ploumogueur (Ex SIAC)	Délégation de service public
Transfert des eaux usées Transport élimination des boues Traitement des eaux usées	Plouarzel et Lampaul Plouarzel	Régie

Communes	Population desservie	Abonnés domestiques
Plougonvelin	10540	2448
Le Conquet		1591
Trébabu		136
Ploumogueur		385
Lanildut	3680	405
Porspoder		805
Landunvez		535
Plouarzel	5000	1045
Lampaul Plouarzel		1063

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 : BUDGET DECHETS

Le territoire et les usagers desservis : les 20 communes. Population DGF 2017 : 53 488 habitants sur le territoire.

- **les moyens humains** : au 31/12/2017 : 33,5 agents. **Les moyens matériels** : Parc de 18 véhicules.
- Actions de prévention/réduction des déchets : composteurs, ateliers du jardin, points de compostage collectif, subvention location broyeur / promotion réemploi, sensibilisation du public.
- Les indicateurs financiers :

Section d'exploitation	Dépenses : 5 792 260 €	Recettes : 6 449 313€
Section d'investissement	Dépenses : 874 534€	Recettes : 1 513 398€

Tonnages de déchets collectés	Tonnages 2017	Kg/hab/an	Comparaison régionale
Ordures ménagères	10 882,98	202	190
Recyclables (hors verre)	2971	56 + 8kg de refus	50 + 7kg de refus
Verre	2474,80	46	42
Déchets apportés en déchèterie	31 024	580 (322 de déchets verts)	334 (160 de déchets verts)

Les rapports complets sont consultables à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

RÉFÉRENTS PLUI-H

La délibération du conseil communautaire en date du 15/11/2017 et son annexe (charte de gouvernance) ont défini les modalités de collaboration, entre la Communauté de communes du pays d'Iroise et ses 19 communes membres, pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Conformément à la charte de gouvernance, il est nécessaire que chaque conseil municipal désigne ses représentants au sein :

- du comité de pilotage (COFIL) : un élu urbanisme par commune ;
- des 19 comités de suivi communaux (CSC) : binôme d'élus communaux ou commission urbanisme communale.

Le conseil municipal désigne :

Élu référent 'urbanisme' : Mme Mouchot Marie-Catherine, suppléant : M. Jean-Bernard Cloître

Commission communale : référents + Mme Anne-Marie Conq, Mme Corinne Pellé, M ; Stéphane Petton, Mme Caroline Madec

Les études seront réalisées en 2019 et concernent : le diagnostic agricole, le diagnostic environnemental, le diagnostic sociodémographique et le Plan Paysage.

La concertation se poursuit et un cahier d'observations est disponible dans chacune des mairies des communes membres ainsi qu'au siège de la CCPI à Lanrivoaré. Tous les documents et le suivi de l'élaboration du PLUi-H mis à jour sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.pays-iroise.bzh/habitat-deplacements/planification-urbaine>

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le conseil municipal approuve la désignation de M. Patrice Reux à la commission enfance jeunesse.

ÉLECTIONS DU CMJ

Les élections ont eu lieu le 15 décembre 2018. 100 élèves de CM1 et CM2 étaient inscrits. 57 ont votés et 55 suffrages ont été exprimés (2 nuls). 31 élèves étaient candidats (21 pour l'école publique et 10 pour Arzmael). Les 23 élus se répartissent ainsi :

14 CM1 et 9 CM2

15 à l'école publique et 8 à Arzmael

11 filles / 12 garçons

La première réunion du CMJ a eu lieu le 19 janvier. Les remarques et demandes exprimées lors de cette réunion concernent notamment :

- Les équipements de loisirs : la création d'un skate parc, la rénovation du city de Trezien, l'état du terrain de foot et de la salle du bourg,
- Les déplacements : la création d'une piste cyclable entre Plouarzel et Lampaul, les voitures qui se garent sur les pistes cyclables, la mise en place d'une navette entre Trezien et les salles de sports et l'été entre le bourg et les plages, la remise en état des abri bus...

AFFAIRES DIVERSES

• Personnel communal

M. Pascal Batany a été transféré à la Communauté de communes du Pays d'Iroise et exerce désormais les fonctions d'agent d'exploitation au service assainissement. Mme Armelle Manach, a été recrutée pour le remplacer au service espaces verts.

• Dénomination de rues

Vu les travaux d'aménagement du bourg en cours, plusieurs voies et places vont être créées et doivent être nommées.

Le conseil municipal approuve les propositions suivantes :

- Place Tud ha Bro (Place devant le bâtiment Espacil (Segalen), en continuité avec la place Tud ha bro existante en face) ;
 - Hent ar sindikad (Rue derrière les logements Senior (Segalen) en lien vers la MAPA) Ce nom rappelle le « syndicat » agricole tenu par la famille Segalen ;
 - Rue Stanislas de Taisne (Rue devant les logements Senior (école Sts Anges)). La famille de Taisne a construit les écoles privées ;
 - Place Saints Anges (Placette d'accès aux logements Senior (école Sts Anges)).
- Information sur le protocole « dynamisme des bourg ruraux » : la répartition des dépenses et recettes par opération a été modifiée afin de respecter les taux de subvention et les montants ont été validés par la commission permanente de la Région.
 - Difficulté de circulation des piétons devant le bar l'Eden Rock : demande d'installer des plots ou des barrières ;
 - Interrogation sur le nom de la communauté de communes : Pays d'Iroise communauté ou Communauté de communes du Pays d'Iroise
 - Calendrier des prochaines réunions :
 - 25 février : commission de finances
 - 4 mars : conseil municipal
 - 25 mars : commission de finances
 - 29 mars : conseil municipal
 - Le problème des chiens en divagation est récurrent notamment dans le bourg. Il est demandé aux propriétaires de ;
 - Le panneau indiquant la zone artisanale de Menez Crenn gêne la visibilité.